

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 18 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DAE 21 Marché couvert Beauvau place d'Aligre (12e) - Exonération de la redevance du Groupe BENSIDOUN suite à l'incendie de février 2017.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu la convention de délégation de service public relative à la gestion des marchés Saint-Martin, Saint-Quentin, Passy, Beauvau et découvert Aligre signée entre la Ville de Paris et la société GROUPE BENSIDOUN le 15 novembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver la signature d'un avenant à la délégation de service public visée ci-dessus ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société GROUPE BENSIDOUN, dont le siège social est situé 111, boulevard de Sébastopol, 75002 PARIS, l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public relative à la gestion des marchés Saint-Martin, Saint-Quentin, Passy, Beauvau et découvert Aligre, annexé au présent projet de délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO